



N°5 (Hospice Général - HG) : audit de gestion, relatif au plan directeur informatique 2007-2011, intégré au projet de loi 10063, rapport publié le 12 novembre 2007

Les recommandations de la Cour avaient été reçues avec beaucoup de réticence par l'HG qui les a finalement adoptées, suite à la pression exercée par le Grand Conseil à l'occasion du vote sur le projet de loi examiné.

Sur les 5 recommandations émises par la Cour, 3 ont été réalisées, 1 est en cours et 1 est devenue sans objet.

Conformément aux recommandations de la Cour, le projet de loi, initialement déposé pour la période 2007 – 2011 et d'un montant de 16.8 millions pour l'HG, a été ramené à la période « 2008-2009 » pour un montant de 8.6 millions par l'HG. Ce projet de loi a été approuvé par le Grand Conseil en février 2008.

Lors de l'audit de la Cour, le projet de loi initial prévoyait, entre autres, une dépense de 1.5 million pour une migration en 2011-2012 de la solution informatique relative à la partie financière sur la CFI, solution comptable et financière intégrée de l'Etat de Genève. La Cour relevait le manque d'étude de faisabilité pertinente et l'absence d'implication des principaux acteurs concernés par ce projet et recommandait que seuls des projets de loi étudiés fassent l'objet d'un dépôt au Grand Conseil.

L'étude de faisabilité menée en 2009 conjointement par l'HG, les responsables de la CFI et le CTI conclut que cette migration comporte trop de risques et peu d'avantages pour être entreprise avant l'horizon 2013-14.

Finalement, compte tenu du vote du Grand Conseil de février 2008 ayant réduit les montants et les périodes concernées par les dépenses initialement prévues, l'HG avait prévu de déposer un nouveau projet de loi avant décembre 2008. Pour la partie spécifique aux développements informatiques, l'HG a décidé de reporter ce délai à janvier 2011 pour couvrir la période 2012-13, afin de se laisser le temps d'achever les projets en cours et de mener à bien les études de faisabilité des lots futurs. Pour le socle et le renouvellement de l'infrastructure, l'HG prévoit de déposer un projet de loi en 2010.

Réf.	Recommandation / Action	Mise en place (selon indications de l'audité)				Suivi par la Cour
		Priorité 1 = Fort 2 = Moyen 3 = Faible	Responsable	Délai au	Fait le	Commentaire
	No 5 : HG					
3.2.4	Mener et rédiger une étude de faisabilité pour la partie financière	1 = Fort	Directeur des Finances	31.10.2008	Réalisé le 24.02.2009	Décision de l'HG de ne pas engager de développement vers la CFI avant 2013-14.
3.3.4	Etablir un cahier des charges du projet pour la partie financière	2 =Moyen	Directeur des Finances	Pas d'échéance		Recommandation devenue sans objet compte tenu du point précédent.
3.4.4	Affiner le coût lié au passage à la CFI en collaboration entre l'HG, le CCCFI et le CTI. pour la solution retenue et sur la base d'un cahier des charges Les coûts internes doivent également être chiffrés puis suivis.	1 = Fort	Directeur des Finances	31.12.2008	24.02.2009	Les coûts de cette alternative non retenue ont été évalués par les parties prenantes dans le cadre de l'étude de faisabilité.
3.5.4	Amender au plus vite le projet de loi 10093 pour démarrer certains lots urgents et mener pour les autres lots les études de faisabilité, le cahier des charges du plan directeur informatique et le chiffrage.	1 = Fort	Secrétaire Général	Le Grand Conseil a voté le projet de loi 10063 les 21 et 22 février 2008 pour la période 2008 - 09	Fait	Enveloppe réduite à 8.6 millions et à 2 ans (PL 10063).
3.5.4	Déposer un nouveau projet de loi intégrant les autres lots, cette fois dûment identifiés, approuvés et chiffrés par les parties prenantes.	1 = Fort	Secrétaire Général	Janvier 2011 (initial : 12.08)	En cours	Le PL à déposer en 2011 concerne les développements informatiques. Un PL portant sur le socle et le renouvellement de l'infrastructure pourrait être déposé début 2010.